

REPUBLIQUE DU CONGO

2000-355 Du 1er Décembre 2000

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° \_\_\_\_\_ /MFPRAPF/DGFP/DPMI  
portant intégration, nomination, titular  
promotion à titre exceptionnel et versement  
certains candidats dans les cadres des :  
sociaux (enseignement) ; en tête : M<sup>r</sup>  
(MAKAYA Christian)

(régularisation)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

### VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut gé  
la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditio  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les foncti  
stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise  
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi  
régérations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le  
hiérarchique des cadres A de l'enseignement, abrogeant et remplaçant les disp  
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut c  
des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements inc  
des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension de  
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement  
révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pou  
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des mem  
Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents c  
l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre  
portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la sc  
fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

-Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

**DECRETE :**

*SA*

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) et nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon stagiaire, indice 830, titularisés, promus exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, Date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de Titularisation et de promotion	Option du diplôme	Observations
1-	MAKAYA (Christian) né le 06 mai 1960 à Sibititi <i>SA</i>	5 janvier 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 05-01- 1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 05-01- 1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an  ACC = Néant
2-	KIOSSI (Jean-Baptiste) né le 12 juillet 1964 à Mouyondzi <i>SA</i>	27 septembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 27-09- 1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 27-09- 1991	Sciences Naturelles	ACC = 1 an  ACC = Néant
3-	M'BOUILOU (Jean Claude) né le 19 novembre 1961 à Kimbanda Boko <i>SA</i>	10 octobre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 10-10- 1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 10-10- 1991	Physique Chimie	ACC = 1 an  ACC = Néant
4-	ASSIANA (Jean Pierre) né le 02 juin 1960 à Gamboma <i>SA</i>	1 <sup>er</sup> décembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 1 <sup>er</sup> - 12-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 1 <sup>er</sup> -12- 1991	Physique Chimie	ACC = 1 an  ACC = Néant

*SA*

*SA*

*SA*

*SA*

*Cesly*

*SA*

5-	MISSIE-TSIBA (jean Jérôme) né le 20 janvier 1960 à Mbomo-Zanaga	16 octobre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 16-10-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 16-10-1991	Physique Chimie	ACC = 1 an  ACC = Néant
6-	MOUANDA (Etienne) né le 08 novembre 1960 à Madingou	17 novembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 17-11-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 17-11-1991	Physique Chimie	ACC = 1 an  ACC = Néant
7-	MPASSI (Alphonse) né le 28 février 1965 à Mouyondzi	23 novembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 23-11-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 23-11-1991	Sciences Naturelles	ACC = 1 an  ACC = Néant
8-	NTSAKALA (Gaston) né le 05 juillet 1959 à Loudima poste	17 novembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 17-11-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 17-11-1991	Sciences Naturelles	ACC = 1 an  ACC = Néant
9-	N'ZOUSSI (Simon Pierre,) né le 27 octobre 1961 à Kinsaka	24 novembre 1989	Titularisé au 1 <sup>er</sup> échelon, indice 830 p/c du 24-11-1990  - Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 920 p/c du 24-11-1991	Physique chimie	ACC = 1 an  ACC = Néant

**Article 2** : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

*S* *SA* 4  
**Article 3** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, indice 1000 ACC= néant pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 4** : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 5** : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

*76*  
Brazzaville, le 1<sup>er</sup> Décembre 2000  
*Jaurès*

**Denis SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,  
des réformes administratives et de  
la promotion de la femme.

**Jeanne D'AMBENDZET**

Le ministre de l'économie, des finances  
et du budget,

**Mathias DZON**

Le ministre de l'enseignement primaire,  
secondaire et supérieur chargé de la  
recherche scientifique.

**Pierre NZILA**

**AMPLIATIONS :**

JORC 1  
DGFP/DPME 1  
MFPRAPF/SBT 3  
DGB 3  
DGCF 3  
MEPSSRS 2  
DPAA 1  
INTERESSES 9  
DOSSIERS 27  
SGC/BC 2/53

*Calry*